

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 24 mai 2018

Absent et excusé : Kévin POTTIEZ

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président cède de suite la parole au Directeur Général.

Le Directeur Général lit le texte suivant :

« Je me dois ici de vous informer de faits graves, pour ne pas dire très graves, qui se sont déroulés la semaine dernière et à nouveau sur les réseaux sociaux. En effet, au lendemain de notre séance de commission sur les finances communales du mercredi 16 mai, j'étais averti qu'un commentaire apparaissait sur FCB. Ce commentaire, posté dans la matinée du jeudi 17 mai, divulguait des détails de la modification budgétaire n° 01/2018 qui vous sera soumise au vote dans quelques instants. Ces détails concernaient l'engagement d'un(e) sophrologue notamment dans le cadre d'un projet d'établissement scolaire.

Je rappelle que les séances de commission ont lieu à huis clos comme le précise l'article 55 du ROI et que les documents qui vous y sont présentés restent des documents de travail jusqu'à ce qu'ils soient rendus publics comme ce sera le cas pour la modification budgétaire aujourd'hui !

Par ailleurs, et plus grave encore, j'ai pu constater que sur la même page apparaissait une reproduction photographique d'un extrait de mes procès-verbaux de Collège Communal, plus précisément celui du 20 avril 2018. Cet extrait mentionne explicitement le nom d'une personne à engager à dater du 1^{er} septembre pour occuper ce poste. Je précise que la personne qui a déposé ce post n'a pas le statut de conseiller communal et était donc en possession d'un document qu'elle ne pouvait avoir.

J'ajoute que j'ai personnellement, comme cela avait été demandé au sein de cette assemblée, transmis les procès-verbaux des Collèges Communaux du mois d'avril aux 4 chefs de Groupe du Conseil Communal le mercredi 16 mai à 10h39 précises. Charge à ces derniers de les transmettre aux conseillers de leurs groupes respectifs et uniquement à ceux-ci !!

Après avoir consulté les services de tutelle à Namur et ceux-ci m'informant que les règles déontologiques les plus élémentaires ont ici été totalement bafouées mais surtout que ces faits étaient répréhensibles pénalement, je me suis rendu, en présence de Monsieur le Bourgmestre, au Commissariat de police afin de porter plainte pour violation du secret professionnel et de la Loi sur la protection de la vie privée. Je laisse maintenant le soin aux services de police et au parquet de décider des suites à réserver à cette triste affaire.

Enfin, étant responsable de la rédaction et de la diffusion des procès-verbaux des Collèges et des Conseils Communaux, et au vu des faits que je viens de vous citer, les procès-verbaux de Collège Communal ne vous seront désormais plus transmis par courriel jusqu'à nouvel ordre et seront uniquement soumis à consultation comme prévu par le CDLD. Sachez que je regrette bien de devoir agir ainsi. »

Monsieur VINCENT signale que c'est la deuxième fois qu'il y a un débordement sur les réseaux sociaux, un premier avertissement ayant été donné le 04 mai dernier. Le Groupe UCA déplore qu'un soi-disant homme de loi ait publié des informations illicites sur Facebook. Nous vous soutenons face à ces agissements. Personnellement, Monsieur VINCENT ajoute n'avoir jamais vu cela en 18 ans de présence au Conseil Communal. Ces agissements jettent l'opprobre sur tous les conseillers communaux et avant tout les chefs de groupe puisque ce

sont eux qui ont reçu le document dont un extrait a été publié. Ces derniers seront très probablement appelés à être entendus par les services de police et n'ont pas que cela à faire...

Monsieur VINCENT ajoute que son Groupe déplore fortement que les informations relatives aux décisions du Collège ne leur seront plus envoyées directement d'autant que cette communication par voie électronique résultait d'une demande effectuée par lui-même. Les conseillers devront désormais se déplacer au centre administratif. Si la personne concernée pouvait se dénoncer, cela permettrait d'éviter l'opprobre sur tout le monde.

Monsieur COURTOIS estime qu'on lui enlève les droits d'accès à des informations et rappelle la loi du 12 novembre 1997 relative aux droits d'accès à l'information. Il appelle dès lors tous les citoyens à demander copie des actes administratifs dressés par la Commune. Il estime être privé de ses droits les plus élémentaires.

Le Président rappelle les faits incriminés.

Monsieur VIVIER signale que les membres du Collège avaient également ce document de même que le Directeur Général. Il signale en outre avoir déjà entendu parler de l'engagement de la sophrologue lors de la fancy-fair de Fontenoy le 05 mai dernier. Par ailleurs, il signale avoir été informé fin de matinée d'une modification apportée au projet de règlement de roulage qui sera soumis ce soir et certaines personnes en parlaient déjà avant la séance.

1. Finances du CPAS

Compte 2017 du CPAS, compte de résultats et bilan au 31 décembre 2017, assortis du rapport financier. Présentation par Monsieur VANROSSOMME, Directeur financier.

Monsieur VANROSSOMME fournit les chiffres tant à l'ordinaire (résultat budgétaire en boni de 49.226,46 € et résultat comptable en boni de 98.097,57 €) qu'à l'extraordinaire (résultat budgétaire en boni de 71.302,49 € et résultat comptable en boni de 130.220,00 €). Au niveau de l'évolution des résultats, on peut noter le boni du compte 2016 à 111.498,94 € avec un résultat à l'exercice propre de 53.349,05 €. Monsieur VANROSSOMME signale que de gros efforts ont été fournis au niveau des créances à recouvrer, celles-ci passant de 400.000 € en 2014 à pratiquement 0 aujourd'hui.

Les dépenses de personnel sont en hausse de 3 % par rapport à 2016 (indexation, évolutions barémiques) mais demeurent inférieures au compte 2014. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 4 % par rapport à 2016 et de plus de 12 % par rapport à 2014. Les dépenses de transfert sont en forte hausse principalement dans les secteurs des ILA (Initiatives Locales d'Accueil), les RIS (revenus d'intégration sociale) et les articles 60. Le CPAS compte beaucoup plus de personnes émargeant au RIS qu'en 2014.

Les coûts nets en frais de personnel sont en hausse essentiellement par l'augmentation du nombre de personnes engagées sous article 60 mais en baisse de 6,5 % par rapport à 2014. Le fonds de réserve extraordinaire augmente de 8.000 € par rapport à 2016. En ce qui concerne les actifs immobilisés, on peut noter que le CPAS a enrichi son patrimoine tant immobilier que mobilier par rapport à 2016 et qu'il reste un solde de subsides à percevoir de 50.300 €.

Monsieur VINCENT signale que le CPAS est dynamique; la Maison de repos a été partiellement rénovée, le restaurant social marche bien, le taxi social a été renouvelé et de nombreux services sont dispensés (repassage, repas à domicile,...). En outre, un projet de ressourcerie est sur les rails et le nombre de revenus d'intégration sociale reste relativement

stable. Il désire néanmoins émettre deux regrets : premièrement la disparition du poste de tutrice énergie car l'énergie pèse beaucoup sur le budget de certaines familles (la facture est parfois plus élevée que le loyer...) et deuxièmement le bilan du PCS pour les projets de réinsertion socio-professionnelle. Celle-ci doit être amplifiée. Le groupe UCA va accueillir ce compte favorablement car la situation est bonne et qu'il n'y a pas eu besoin d'apport supplémentaire par la commune.

Le Président précise que 10 articles 60 sont engagés en permanence.

Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, ajoute que 17 articles 60 et 61 sont actuellement engagés en tout. Ils et elles sont régulièrement suivis par un assistant social. Pour la tutrice énergie, c'est dommage mais la personne engagée dans ce poste a été absente pendant plus d'un an et était peut-être arrivée à saturation de devoir travailler dans 3 CPAS différents. Cependant, toutes les aides, notamment au niveau des allocations de chauffage, restent d'actualité.

Le Président ajoute que la Ville, tant pour ses logements neufs que dans le cadre de rénovations de bâtiments, privilégie le passage au gaz. Madame BOCAGE ajoute qu'il en est de même au niveau de la Société de Logements du Haut-Escout (si le gaz est indisponible, c'est le mazout qui est privilégié).

A l'unanimité, le Conseil approuve le compte 2017 du CPAS.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Finances communales

a) Compte 2017 de la commune, compte de résultats et bilan au 31 décembre 2017, assortis du rapport financier. Ce point a été présenté en commission des finances le 16 mai 2018.

Le Président précise que le compte ordinaire 2017 présente un boni budgétaire de 632.959,68 € à l'exercice propre. Le résultat global à l'ordinaire est de 1.432.204,46 €. Le compte extraordinaire 2017 présente un boni budgétaire de 3.861.523,33 € au global.

Depuis 6 ans, nos comptes ont toujours été confortablement votés de 13 OUI et même à l'unanimité en 2016 !

Si un budget est une prévision, le compte est le résultat de la bonne santé et de la bonne gestion de la commune. Le Président tient à remercier Monsieur le Directeur Financier ainsi que Mesdames Céline Liégeois et Carine Dudant pour leur travail.

Le Président cède la parole à Monsieur MAKUANGA, Directeur financier. Ce dernier précise que le tableau de synthèse montre que le résultat budgétaire à l'ordinaire s'élève à 632.959,68 € pour un résultat comptable global de 1.432.204,46 € dont 799.244,78 € d'engagements à reporter. Le résultat à l'exercice propre présente un boni de 250.520,45 €.

Au niveau des dépenses, on voit qu'elles sont en hausse tant pour le personnel (+ 6,5 %) que pour le fonctionnement ou les transferts. Au global, l'augmentation des dépenses est de 2 % par rapport à 2016. En ce qui concerne les recettes, celles-ci sont stables tant au niveau des prestations que des transferts et de la dette. Les taux de réalisation du budget sont bons avec

96 % au niveau du personnel, 89 % au niveau du fonctionnement, 100 % au niveau des transferts et 97 % au niveau de la dette.

A l'exercice propre, les recettes globales sont en baisse essentiellement suite à la baisse des recettes à l'IPP. Désormais, le SPF Finances verse ces montants sous forme d'avances mensuelles afin d'aider les communes qui connaissent des problèmes de trésorerie. Nous ne sommes cependant pas sûrs de toucher 12 x le montant mensuel à la fin de l'année. Nous recevons en effet un document (appelé 173 x) au cours de l'exercice budgétaire suivant qui nous donne le montant exact pour l'exercice antérieur.

Monsieur MAKUANGA précise également que la taxe de compensation votée pour les carrières n'est désormais plus inscrite sous la rubrique « taxes industrielles, commerciales et agricoles » mais sous la rubrique « autres subventions et transferts ». La baisse des recettes de dettes s'explique par des recettes moindres au niveau des intérêts créditeurs et du service d'appui aux communes. Au niveau des dépenses de personnel, celles-ci sont stables à 28 % du budget. Quant au cash flow, il n'est pas exceptionnel avec le chiffre de 0,94 mais il n'est pas loin de l'unité.

En matière d'investissements, le Directeur Financier précise que, pour ces 4 dernières années, ceux-ci ont été financés à 32 % par le recours à l'emprunt, à 38 % par des subsides et à 30 % par fonds propres. La dette a très légèrement augmenté. La trésorerie est saine avec un montant de 7.409.422,20 € tandis que les immobilisations corporelles sont en hausse.

Monsieur VINCENT signale qu'il est plus facile de vivre au quotidien pour une famille dont les revenus sont de 5.000 €/mois plutôt que 1.500 €/mois. Cela en est de même pour la Commune. Antoing a beaucoup de chance d'avoir des rentrées fiscales dues aux carrières. La situation est saine, la gestion est bonne et les dépenses bien maîtrisées. Cependant, avec ce boni, le Groupe UCA souhaiterait l'émergence de plus petits projets et suggère quelques pistes de réflexion :

- Si la pression fiscale est faible, les poussières sont omniprésentes. Pourquoi ne pas envisager le lavage des véhicules à prix réduit voire gratuitement à un car-wash ?
- Au niveau énergétique, pourrais-t-on envisager des primes pour convertir les systèmes de chauffage vers d'autres moins énergivores ? La mise en place d'une prime à l'acquisition d'un vélo électrique pourrait être créée ?
- Pourrais-t-on engager des éducateurs de rue ? Avant l'application de la sanction, privilégions l'éducation et la prévention ;
- En ce qui concerne le projet de hall sportif, avançons ! L'exemple de la commune de Brunehaut est éloquent avec son hall déjà saturé ;
- Un vœu pieux : le centre Your Nature pour lequel le Groupe UCA reste sceptique. En effet, rien n'avance ; la voirie d'accès est à l'arrêt complet : qu'en est-il ? l'existence d'une piscine reste un service important pour la population et les communes de Leuze/Péruwelz l'ont bien compris avec leur projet commun qui vient d'être retenu pour l'obtention de subsides ;
- L'amélioration du bien-être du citoyen doit être au centre des préoccupations pour le budget 2019.

Monsieur VINCENT ajoute que les dépenses de personnel sont en hausse à 31 % contrairement à ce qui a été dit. Il estime que l'engagement de personnel devrait être du ressort du Conseil Communal et non du Collège. Tout le monde devrait pouvoir postuler. Cette situation ne peut perdurer car 5 emplois ont été créés depuis 2013. UCA s'abstiendra sur ce compte.

Le Président précise qu'au niveau de Your Nature, si cela avance lentement cela avance sûrement. L'engagement d'éducateurs de rue ? Au niveau du PCS, des initiatives au niveau des assuétudes ont été prises. En ce qui concerne les poussières, l'exploitation des carrières en a encore pour au moins 100 ans. Nous avons peut-être la malchance que cela engendre des poussières et du bruit mais nous avons de la chance d'avoir un joyau sous nos pieds. En ce qui concerne les primes, des aides existent déjà au niveau d'ORES notamment des conditions actuelles de raccordement gratuit au gaz. Quant à l'idée du car-wash, cela reste à voir. Enfin, le projet de hall sportif est effectivement important et nous avançons sur ce dossier via un partenariat public-public.

Monsieur VIVIER remercie le Directeur Financier pour ses informations et sa présence lors de la commission. Le compte est une photo finish et, d'un point de vue comptable, est bon. Cependant le Groupe GO a quelques remarques à formuler comme suit :

« **-A l'ordinaire,**

-le budget semblait frileux. On savait que l'année serait tranquille et que les modifications budgétaires se feraient sans le moindre problème.

-C'est votre manière de procéder, mais avec plus de 15% de recettes provenant juste des carrières, nous demandons plus d'investissements. Ce n'est pas nouveau.

-Les articles prévus pour les commissions et conseils sont encore en diminution, c'est dommage, pourtant nous ne demandons qu'une chose c'est de participer plus et de vous aider pour améliorer la vie communale. A première vue, vous n'avez pas besoin des avis de l'opposition. Comme nous le disons souvent, il y a beaucoup de bonnes idées autour de cette table mais on n'en profite pas.

-L'administration commune Ville /CPAS est bien présente, tant mieux, néanmoins, nous pensions diminuer les frais, ce n'est pas le cas. La dotation est en augmentation chaque année.

-Au niveau du personnel, les dépenses sont en augmentation mais pas de manière catastrophique, nous déplorons simplement la manière de mener les engagements, les procédures de recrutement et les nominations.

-Les recettes non perçues et les créances à recouvrer sont gérées, vos explications sont claires, néanmoins, parfois, cela est choquant.

-Les taxes sur les clubs privés ne sont pas ou peu perçues, pourquoi rester aussi laxiste ?

-Cela reste toujours une rigolade de voir les résultats de la commune sur les taxes et les amendes administratives ...

-Par rapport à la gestion des déchets, nous espérons que la pose de containers va améliorer le triste constat qu'Antoing est un des plus mauvais élèves de Wallonie Picarde.

-Point positif, l'amélioration significative du PCS, dans les actions mais aussi dans les chiffres, certains changements ont fait beaucoup de bien !

Néanmoins, que retire le citoyen de nos poules aux œufs d'or ?

Un IPP et un additionnel au précompte immobilier assez bas. Nous pensons sincèrement qu'il y a moyen de faire mieux.

-A l'extraordinaire

-Nous parlerons ici de promesses, d'espoir et puis ... c'est tout. Pas beaucoup de dossier en cours sur la table. Néanmoins, félicitons l'administration pour la recherche de subsides.

-Nous restons contre la braderie des biens communaux

-Vos données concernant le cash-flow semblent bien moins rassurantes que l'année passée ...

-Quelques investissements en voirie et équipements publics ne seraient pas des dépenses insurmontables pour la ville mais cela pourrait améliorer le bien-être du citoyen. Quelques aménagements dans le cadre de l'Handicity ne seraient pas non plus pour déplaire aux demandes de la population.

-Pour conclure

Comme déjà dit par le passé, une commune comme Antoing mérite plus d'ambition.

Pour le moment, les seuls emplois créés sont des emplois communaux, toutes les promesses sont en attentes...

Les comptes sont bons mais les budgets frileux. Avec tous vos moyens, il y a deux choses à faire, soit diminuer les taxes ou augmenter la qualité de vie. »

Le Président précise que l'engagement de la gestionnaire du PCS n'a fait l'objet d'aucune remarque et ne génère au contraire que des louanges. En matière de déchets, de nouvelles poubelles ont été installées dans toute l'entité. En ce qui concerne les personnes à mobilité réduite, le Président signale avoir reçu des félicitations pour avoir décidé la pose de marquages routiers mais avoir ensuite été attaqué pour l'absence de pinceaux pour les tracer. Il ajoute que le Collège pense au bien-être des personnes moins valides. Quant à l'obtention de subsides, c'est parce que l'équipe en place fait ce qu'il faut pour aller les chercher ! En face du centre administratif, deux arrêts de bus entièrement subsidiés sont en cours de réalisation, le CPAS a acquis un nouveau taxi social avec un élévateur là aussi largement subsidié.

A la question de Monsieur VIVIER concernant le cash flow, Monsieur MAKUANGA précise que le chiffre idéal est l'unité car dans ce cas, toutes choses restant égales, vous pouvez emprunter. Lorsque la valeur est inférieure à l'unité, vous devez être plus attentif.

Le Président revient sur la demande d'une personne en chaise roulante pour la pose de marquages au sol. Début du mois de juin, Monsieur DUHOT, alias Monsieur Sécurité, sera à Antoing. Ce qui sera permis par la législation sera fait mais la sécurité avant tout.

Par 12 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil approuve le compte communal 2017 tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Agents traitants : Dieudonné MAKUANGA/Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1/2018 (documents remis).

Le Directeur Général signale que cette modification budgétaire a été présentée en détail lors de la séance de commission du 16 mai dernier et en rappelle les points principaux. A l'issue de cette modification budgétaire, le boni à l'exercice propre à l'ordinaire s'élève à 113.703,17 € et un boni global de 189.842,61 € tout en injectant 300.000 € pour des travaux à l'extraordinaire.

Les principales dépenses sont des honoraires et frais d'études (10.235 €), des fournitures pour les voiries (11.500 €), des travaux de réparation des conduites d'eau au Foyer Socioculturel (6.385 €), pour la commémoration du Centenaire de la première guerre mondiale (8.000 €) et pour la mise en place d'actions en faveur du commerce (15.000 €). Notre recours au Conseil d'Etat concernant la zone de secours n'étant pas suspensif, les crédits complémentaires suite à la décision du Gouverneur ont été prévus (en plus de 55.632,29 €). Au niveau des recettes, on notera l'augmentation des compensations via le Plan Marshall.

A l'extraordinaire, on notera le complément pour les travaux d'aménagement de la crèche (+ 400.000 €), l'acquisition d'un bâtiment commercial et d'un terrain pour l'agrandissement du

cimetière de Bruyelle (90.000 et 110.000 €) ainsi que les travaux d'aménagement de la rue Paillard dans le cadre du FRIC (Fonds Région d'Investissement Communal).

Monsieur VINCENT revient sur le poste de sophrologue. Sert-il à quelque chose de postuler ? N'importe quel métier semble désormais susceptible d'entrer à la commune. Au niveau commerce, la commission sur le sujet avait été très positive. Le Groupe UCA insiste pour que les commerçants soient informés des aides existantes au niveau de la Région Wallonne et avait demandé des aides directes de la commune. Il serait bon d'envisager la relance d'un groupement des commerçants. Certes, cela n'est pas facile mais il faut s'en donner les moyens. On a pu voir que les rachats visant la transformation de commerces en logements s'avéraient souvent irréversibles. En ce sens, l'acquisition par la commune de l'ancien commerce ROMONT est une bonne chose mais il en faudra bien plus. Le Groupe UCA est pour la mise en place d'un loyer progressif pour aider les nouveaux commerçants à s'installer mais pas sur une gratuité au début de la location. Récemment, un commerce appartenant à la Ville a dû fermer ses portes. Enfin, Monsieur VINCENT signale que l'inscription de 15.000 € au budget est bien mais si cela est prévu pour réaliser une grande fête pour l'inauguration de la nouvelle Grand'Rue... Quelques éclaircissements sur l'utilisation de cette somme seraient le bienvenu.

Le Président précise que la personne qui a fermé son commerce avait voulu absolument obtenir une surface commerciale plus grande et tout de suite. L'avenir a montré que c'était une erreur car elle n'a plus su payer le loyer. Le Lundi de Pentecôte, l'un des commerçants qui se plaint le plus était fermé alors que d'autres étaient bien ouverts. Encore une fois, il rappelle que tout a été fait pour que les commerces puissent rester accessibles durant les travaux de la Grand'Rue mais s'ils sont fermés la Commune n'en peut rien. Certains restent ouverts mais pas tous c'est dommage. Il y en a particulièrement 2 qui râlent, pas les autres.

Monsieur VINCENT ne comprend pas que l'on puisse demander aux commerçants d'ouvrir plus et d'en faire plus. La plupart sont ouverts de nombreuses heures mais l'impact des travaux est réel.

Monsieur DESMET précise que les commerçants sont toujours invités et les bienvenus aux réunions de chantier. Deux sont venus à la dernière mais leur présence est très rare.

Monsieur VIVIER signale que, pour que les commerces fonctionnent, il faut de l'emploi. A Antoing, on se contente de faire du social et rien d'autre.

Monsieur VINCENT sort de séance.

Par 12 voix pour et 5 abstentions (Madame MAHIEU pour le Groupe UCA, Groupe GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil approuve la modification budgétaire n° 01/2018 tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Agents traitants : Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Elections 2018 – Modalités d'affichage

Madame DELEPINE signale que les communes ont l'obligation de mettre à la disposition des listes, des emplacements réservés à l'apposition d'affiches électorales et d'assurer une répartition équitable de ces emplacements entre les différentes listes.

Une série d'interdictions par rapport à l'affichage doit aussi être prise dans une ordonnance de police votée par le Conseil communal. On ne peut en effet afficher n'importe où et n'importe comment. L'affichage pourra débiter le 14 juillet prochain.

Monsieur VINCENT rentre en séance.

Le Président ajoute que la période électorale commence officiellement le 14 juillet, jour du Beau Vélo de Ravel.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Responsable politique : Viviane DELÉPINE

Agent traitant : Sophie DEREUX

4. Patrimoine communal

a) Acquisition d'un bien sis Grand rue 24 à Antoing -1^{ère} division C 263 b –

Depuis le décès de Mr Romont, propriétaire du bien sis Grand rue 24 – 7640 Antoing, l'immeuble est mis en vente par les héritiers.

Le comité d'acquisition des immeubles a été sollicité en vue d'estimer le bien. Son évaluation se monte à 120.000 euros.

La succession accepte de nous céder ce bien pour un montant de 80.000 euros Hors Frais. Vu que ce bien est situé dans la rue principale commerçante de la Ville, qu'il convient d'y préserver les cellules, il est donc proposé au Conseil :

D'acquérir, de gré à gré, le bien sis Grand rue 24, parcelle cadastrée section C 263 b auprès de :

- MMe Catoire, domiciliée rue des Venniaux, 22 – 7640 Péronnes
- Monsieur Romont, domicilié rue Dameries, 16/a à 7900 Grandmetz
- Mme Romont, domicilié rue du Trieu, 26 à 7600 Péruwelz

Pour un montant de 80.000 euros (quatre-vingt mille euros) hors frais.

D'approuver le projet d'acte d'acquisition joint au présent dossier.

Le comité d'acquisition des immeubles sera chargé de la passation de l'acte.

Le Bourgmestre et le Directeur général sont mandatés afin de représenter valablement la Ville d'Antoing.

Les crédits ont été inscrits à la MB01/2018.

Monsieur VINCENT s'étonne qu'un bien évalué à 120.000 € soit vendu à 80.000 €. Cela tend à démontrer que la valeur des bâtiments est liée aux perspectives commerciales, celles d'Antoing n'étant pas florissantes, ceci explique cela.

Monsieur BILLOUEZ précise qu'actuellement, les prix de l'immobilier sont en baisse et plus particulièrement au niveau des immeubles commerciaux.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Responsable politique : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

b) Vente de gré à gré d'un garage situé à la Crinquaine à Antoing

En date du 22 février 2018, le Conseil Communal avait marqué accord pour mettre en vente de gré à gré, le garage cadastré section A n° 473 g2, au prix minimum fixé par le Comité d'Acquisition de Mons, de 12.500 €.

Suite aux mesures de publicité (affichage sur place du 06 au 27 avril 2018), nous avons reçu une promesse d'achat de Monsieur BONNET Johnny, la Crinquaine, 17 à Antoing au prix de 12.500 €.

Il est donc proposé au Conseil Communal

- De vendre le bien de gré à gré à Monsieur BONNET au prix de 12.500 € ;
- De désigner le SPW – département des Comités d'Acquisition pour passer l'acte ;
- De charger le Bourgmestre et le Directeur général de la signature de l'acte ;
- D'affecter le produit de la vente au fonds de réserve extraordinaire.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Responsable politique : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sonia KENNIS

5. Intercommunales

a) Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale – ordre du jour

Assemblée générale ordinaire du 04 juin 2018

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 05 décembre 2017 ;
2. Compte de résultat & rapport de gestion et d'activités 2017 ;
3. Rapport du réviseur ;
4. Rapport du Comité de Rémunération ;
5. Décharge aux administrateurs ;
6. Décharge au réviseur ;
7. Sous réserve de délibération officielles de la Commune et du CPAS : désaffiliation de Brugelette.

Nous nous permettons de rappeler l'art 12 des statuts de l'IMSTAM qui précise que « tout associé peut se retirer après quinze ans à compter, selon les cas, du début du terme statutaire en cours ou de son affiliation, moyennant l'accord des deux tiers des voix exprimées par les autres associés, pour autant que les votes positifs émis comprennent la majorité des voix exprimées par les représentants des communes associées et sous réserve de l'obligation pour celui qui se retire de réparer le dommage évalué à dire d'experts, que son retrait cause à l'intercommunale et aux autres associés ».

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point. Monsieur VINCENT ajoute qu'il ne se présentera pas à cette assemblée générale car cela ne sert à rien.

b) SWDE – Assemblée générale ordinaire – ordre du jour

Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2017

Ordre du jour

1. Approbation du P.V. de l'Assemblée générale ordinaire du 30.05.2017
2. Approbation du P.V. de l'Assemblée générale extraordinaire du 30.05.2017
3. Rapport du Conseil d'Administration
4. Rapport du Collège des commissaires aux comptes
5. Approbation des bilan, compte de résultats et annexes au 31.12.2017
6. Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes
7. Election d'un administrateur
8. Rémunérations des membres des organes de gestion

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c) IPALLE – Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2018 – ordre du jour

Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels au 31.12.17 de la SCRL Ipalle
 - 1.1. Présentation des comptes analytiques par section d'activité, des comptes annuels de la SCRL Ipalle et de l'affectation des résultats ;
 - 1.2. Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée Générale ;
 - 1.3. Rapport du Commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 - 1.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;
2. Rapport annuel de Rémunération (art. 6421 – 1 CDLD).
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Décharge au Commissaire (Réviseur d'Entreprises).

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Subside aux sociétés

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside aux « Bourleux des Français » d'un montant de 500 € pour l'organisation du tournoi du Rosaire.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Aide en service

Octroi d'une aide en service pour le Télévie – édition 2018

Monsieur VINCENT signale que l'on est ici devant une aberration de la Loi où il faut une décision d'un Conseil Communal pour octroyer un montant aussi menu.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'aide en service pour l'impression d'affiches et de tracts pour les manifestations organisées pour le Télévie 2018 pour un montant de 88,50 €.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Circulation

Règlement complémentaire sur le roulage – Péronnes – Rues du Bois et rue des Chantiers

Le Président signale qu'il est proposé au Conseil de prendre les dispositions suivantes :

- Dans la rue du Bois, la circulation est interdite à tout conducteur dans les deux sens « **Sauf desserte locale** ». Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal **C3** avec un panneau additionnel reprenant les mentions : « **sauf desserte locale** ». En outre, dans la rue du Bois, il est interdit de tourner à droite et à gauche vers le chemin de halage. Cette mesure sera matérialisée par le placement des signaux **C31a** et **C31b** ainsi que par le panneau **F45** (cul-de-sac).
- Dans la rue des Chantiers, pour sa partie comprise entre la rue du Bois et le chemin de halage longeant le Grand Large, la circulation est interdite à tout conducteur dans les deux sens « **Sauf desserte locale** ». Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal **C3** avec un panneau additionnel reprenant les mentions : « **sauf desserte locale** » + le signal **F45** (cul-de-sac).

Cette proposition entraîne l'abrogation du règlement complémentaire approuvé en date du 14/02/2013 par le Ministre wallon des Travaux Publics (Conseil communal du 25/10/2012).

Le Président ajoute qu'aucune plainte n'a été déposée auprès des services de police mais que tout le monde se plaint de l'incivisme dans la Ville, dans les villages ou encore autour du Grand Large de Péronnes. Il rappelle qu'une commission sécurité s'est tenue sur le sujet du Grand Large en présence du Service Public Wallonie (voies hydrauliques et routes), la police locale, la police fluviale et les chefs de groupe. Au cours de cette réunion, le SPW a pris une position radicale en appliquant la tolérance zéro. Ce qui veut dire que plus personne ne peut passer sur les chemins de halage sauf dérogation dûment obtenue. Les dérogations concernent les personnes ayant un handicap de plus de 66 % et les concours de pêche. Il est évident que certains essaieront encore de passer à travers les mailles du filet.

Le Président précise qu'il a encore eu une réunion hier avec le Commissaire divisionnaire et le Commissaire de notre commissariat périphérique afin de trouver la meilleure solution pour tout le monde. Outre les dispositions précisées ci-avant, 8 places de parking seront prévues au bout de la rue du Bois. Elles devraient pouvoir être majoritairement utilisées par les pêcheurs au vu de leurs heures de fréquentation du site. Des contrôles stricts seront effectués. Il est nécessaire de préciser que les agents constatateurs communaux n'ont pas le pouvoir de verbaliser sur les chemins de halage au contraire des agents de la police locale, de la police fluviale et du SPW – Voies Hydrauliques. Trop de laxisme nous a amené à la situation d'aujourd'hui. Enfin, il est possible de pouvoir se garer en certains endroits de la rue du Bois mais le Président insiste sur le fait qu'il faut veiller à laisser un passage de 4 mètres libre pour les services de secours.

Monsieur VINCENT fait le constat que certaines personnes ont insisté l'été dernier pour que des mesures soient prises. Le lieu est sous utilisé mais assez fréquenté. Le problème ne provient pas des pêcheurs qui, en grande majorité, respectent les lieux mais bien une jeunesse « particulière », des personnes françaises et des festoyeurs de la nuit. Un riverain nous a fait

part de ses doléances en son temps. Les dommages collatéraux dont en sont victimes aujourd'hui, ce sont les pêcheurs. Des contrôles seront nécessaires. Deux à trois opérations d'envergure devraient être prévues et Monsieur VINCENT espère qu'une répression sévère sera effective.

Le Président précise que, depuis tout le temps, les pêcheurs savent qu'ils ne peuvent pas circuler avec leurs voitures sur les chemins de halage et c'est le SPW qui gère ces voiries. Le Directeur Général ajoute que la proposition vise à régler la circulation sur les deux voiries communales que sont la rue du Bois et la rue des Chantiers. Il n'appartient pas à la commune de régler la circulation sur les chemins de halage qui, pour rappel, ont toujours été interdits à la circulation mais toléré jusqu'à aujourd'hui.

Monsieur VIVIER intervient et lit le texte suivant :

« Pour faire un peu d'histoire, le village de Péronnes dépendait avant de trois pôles : La batellerie, la pierre et la vie sur les canaux.

Pour la pierre, beaucoup d'hommes de la région travaillaient dans les cimenteries, c'est encore le cas mais beaucoup moins.

Pour la batellerie, de nombreux chantiers vivaient le long du large de l'Escaut et des canaux, c'était la richesse du village, il n'en restera bientôt plus qu'un.

Pour la vie des canaux, la pêche, les joutes nautiques et plus récemment tous les sports liés à l'eau donnent de la joie de vivre au village.

Depuis des années, le GO tente de retrouver un peu de civisme dans l'entité.

Durant 5 ans, l'opération des berges propres a été menée par nos soins avec le succès que vous savez !

Depuis, vu le manque de résultat par rapport aux pollueurs, nous avons abandonné. Le projet a été repris certes mais je n'ai plus jamais vu quelqu'un en bas des berges et encore moins sur les canaux.

Nous avons aussi demandé il y a 6 ans plus de répressions de la part de la commune par rapport à l'incivisme et au non-respect du règlement communal de police. Déjà à l'époque, une réunion a eu lieu avec la ville et les autorités compétentes (selon les différents endroits, SPW, commune, ...).

A l'époque déjà nous avons évoqué la situation des pêcheurs. Ensemble, nous avons trouvé un compromis. Des panneaux avaient été placés pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur passion de manière motorisée. La situation était simple, seuls les pêcheurs en ordre et en action de pêche avaient accès. Pour le reste l'accès aux différents sites était totalement interdit en voiture.

Après quelques années, encore une fois, le travail pour maintenir ce cap a diminué pour en arriver au triste spectacle d'aujourd'hui.

Pour redonner un peu de civisme et l'éclat aux différents sites, nous avons, une nouvelle fois sollicité la commune afin de faire respecter les règlements mis en place à l'époque.

Il suffisait juste de demander aux différentes autorités de travailler plus régulièrement et plus sérieusement en concertation sur les sites concernés.

Par facilité, vous avez décidé : je cite : « On ne dira plus que nous ne prenons pas nos décisions, alors point barre, on suit l'avis du SPW et on ferme tous les sites, j'assumerai cette décision » dit le bourgmestre.

En prenant ce type de décision, une chose est arrivée, les pêcheurs ne sont pas contents, nous les comprenons, car ils ne pourront plus pratiquer leur passion. De plus, ils seront la proie facile pour les contraventions et le commerce lié à cette activité sera perdu (je parle ici des concours).

Mais le vrai problème, les afters, les soirées dansantes, les déchets, en gros les incivilités du week-end et de la nuit... Qui va gérer ça avec quelques panneaux ? Personne...

Prenons l'exemple d'une étude à l'école : Un préfet de discipline ne met pas 50 retenues à l'étude pour 10 chahuteurs, sauf par facilité, son travail est de trouver les chahuteurs et de les sanctionner.

Quid des problèmes de vitesse, rue du Canal, rue du Large, Avenue du Lac ? Quid des problèmes au parking du jet-ski ? Quid de nos caméras mobiles ? Quid des déchets jetés partout le long du grand large ?

Sincèrement, il y a une réflexion globale à avoir pour ces sites. Depuis 4 ans, une carte a été pensée pour réapprendre aux gens à connaître les endroits, ce que l'on pouvait faire ou ne pas faire.

Cette carte avait été réfléchié avec des gens qui voulaient trouver une solution. Il était évident que les problèmes de l'incivisme et des parkings étaient pris en compte ! Les poubelles, les bancs, le ramassage, le fauchage, tout avait été repensé. Il serait adéquat de refaire cette étude en concertation avec les occupants, les pêcheurs et les riverains du Grand Large.

Cette carte, qui représente des heures de travail, vous n'en voulez plus !

Alors quand on se veut et se projette future zone touristique, et bien, on prend les dispositions nécessaires pour y arriver.

Voilà la vérité.

Il est dommage depuis quelques années et surtout ces dernières semaines d'avoir détourné cette vérité en mensonges et calomnies sur certains citoyens ou conseillers qui n'ont que comme objectifs :

- de diminuer l'incivisme dans leur commune.

- de respecter le citoyen et son bien-être.

-de permettre aux pêcheurs d'assouvir leur passion avec un horizon 2018 et non d'il y a 50 ans, à savoir que le matériel est conséquent et onéreux.

- de garantir une quiétude aux promeneurs et sportifs des différents sites.

Pour conclure, nous sommes certains qu'une réunion citoyenne suivie d'une commission touristique amènerait des idées et les solutions pour la gestion des différents lieux tout en respectant tout un chacun.

Nos réflexions ne datent pas d'hier et ne sont pas prises sur un coup de tête, On vous demande simplement d'y porter démocratiquement attention. »

Le Président rappelle que l'arrêté proposé ne vise que les voiries communales. A la question de Monsieur VIVIER de reporter le point, le Président répond par la négative et passe au vote.

Par 12 voix pour, 4 contre (Groupe GO et Monsieur COURTOIS) et 2 abstentions (Groupe UCA), le Conseil Communal approuve ce règlement complémentaire de roulage.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Mérite sportif

Octroi du Mérite Sportif pour l'année 2017 : communication.

Le Conseil communal remet un chèque de 250€ à la Royale Association sportive Pays Blanc Antoing – Séniors A désignée comme mérite sportif 2018. Le prix d'encouragement (chèque de 125 €) est remis à De Visscher Lénaïc du Bruneau Ju-Jitsu Academy.

Agent traitant : Vanessa FARVACQUE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Procès-verbal

Par 14 voix pour et 4 abstentions (Groupe GO et Monsieur COURTOIS), le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 est approuvé.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Questions orales

Personne n'a de question orale à poser.

SEANCE SECRETE

A l'issue de la séance, le Conseil procède à la remise des prix du mérite sportif et met à l'honneur Monsieur Philippe WATTIEAUX pour l'ensemble de sa carrière sportive et l'obtention, en novembre dernier, d'une 7^{ème} DAN en karaté.

La séance est levée à 20 h 45.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS